



Formation Initiateur·rice Mobilité à Vélo (IMV)

24 heures de formation – 3 à 4 jours

Cette formation financée par la région permet d'acquérir les compétences nécessaires pour **animer une vélo-école** et accompagner des enfants comme des adultes vers une pratique autonome et sécurisée du vélo.

Vous apprendrez notamment à :

- accueillir et accompagner différents publics ;
- préparer un vélo et effectuer les vérifications de sécurité indispensables ;
- concevoir et animer des séances d'apprentissage ;
- encadrer un groupe à vélo en circulation ;
- transmettre les règles de circulation et les bonnes pratiques de la mobilité à vélo.

La formation alterne **apports théoriques, mises en situation** et **séances pratiques** auprès de personnes en apprentissage.

À son issue, vous obtiendrez le **Brevet Initiateur Mobilité à Vélo (IMV)**, délivré selon le référentiel national porté par le réseau FUB.

Prérequis :

- avoir 18 ans minimum ;
- être à l'aise à vélo ;
- être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).